



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 33351

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui indiquer les raisons qui s'opposent à l'indemnisation partielle des porteurs d'emprunts russes. Il souhaiterait en particulier savoir pourquoi, trois ans après l'accord intervenu entre la France et le Gouvernement russe sur l'acompte de 400 millions de dollars, et six mois après le recensement des porteurs de titres, ceux-ci n'ont pas reçu le moindre centime des sommes perçues par le Trésor public.

Texte de la réponse

Les particuliers qui le souhaitaient avaient la possibilité, entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999, de déposer leurs titres d'emprunts russes dans l'une des 4 000 trésoreries publiques, afin que ceux-ci soient recensés. Ces titres sont en cours de traitement. Les sommes correspondant aux six premiers versements effectués par la Russie ont été affectées à un compte spécial du Trésor. Il ne sera pas possible de procéder à une avance sur ce compte. Ces sommes, toutefois, porteront intérêt. Dans les prochaines semaines, M. Jean-Claude Paye remettra au Gouvernement un rapport et des propositions concernant les modalités d'indemnisation des porteurs de titres d'emprunts russes. Ce rapport servira de base à un projet de loi qui sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33351

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4490

Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5043